



Sous estimation de l'amortissement et des intérêts emprunts

Par **friponcaline**, le **27/05/2018** à **19:57**

Bien le "Bonjour" à Tous,

J'ai commencé ma défiscalisation Robien en août 2008.

Elle s'est terminée le 31 juillet 2017, donc déclaré la dernière année 2018 sur mes impôts sur les revenus 2017.

Je me suis lancée dans le contrôle intégral de cette défiscalisation afin de constater que je n'ai fait aucune erreur.

Il s'avère que j'ai minimisé la valeur de l'amortissement et des intérêts d'emprunt dès le début.

Donc, je n'ai pas fait une bonne déclaration et n'ai donc touché qu'un crédit moindre sur mes revenus salariaux de ces 9 années.

Ai-je le droit de faire une réclamation en demandant que l'on reprenne toutes mes déclarations en fonction de l'amortissement et les intérêts non minimisés ?

Dois-je prévenir les impôts au plus tôt (pas encore sortie de cette défiscalisation) car, depuis le 1er/01/2018, j'entame les 3 années que je dois faire obligatoirement ayant un déficit en dernière année ?

Est-ce que tout est perdu ?

Je constate que j'ai beaucoup plus de déficit (jamais eu de bénéfice en 9 années) que les montants déclarés.

Puis-je cumuler ces déficits sur les 3 dernières années ?

J'aimerais ... aidez-moi.

Remerciements cordiaux.